

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le treize décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA et ROBERT.

Date de convocation

7 décembre 2023

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE, Madame MANENT, Monsieur JOUBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX.

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Date du  
Conseil Municipal

13 DECEMBRE 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 23

Votants ----- 28

### 19/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

#### EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

2 agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite, 1 agent ayant bénéficié d'une mutation externe et 2 d'une mutation interne, 1 agent ayant sollicité un placement en disponibilité, et 1 agent ayant souhaité démissionner, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effectifs constants :

Suppressions	Adjoint administratif principal 1ère classe	-2
	Gardien brigadier	-1
	Educateur de jeunes enfants classe exc.	-1
	Agent de maîtrise	-1
	Adjoint technique principal 1ère classe	-1
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC	-1
Créations	Adjoint administratif principal 2ème classe	1
	Adjoint administratif	2
	Adjoint administratif TNC 17h30mn	1
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale	1
	Technicien territorial	1
	Adjoint technique	1

Du fait qu'un agent a souhaité bénéficier d'une disponibilité pour convenances personnelles, un poste de Conseiller en prévention des risques professionnels est vacant. La Ville de Pornichet souhaite pourvoir ce poste à temps complet sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux pour remplir les missions suivantes :

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

19 DEC. 2023

Publié le :  
19 DEC. 2023

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



- Participer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
- Conseiller et assister les acteurs de la prévention de la Collectivité.
- Informer, sensibiliser et former à la santé et sécurité au travail.
- Participer au suivi médical des agents.
- Agir en matière de prévention en santé publique.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie B. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2 du Code général de la fonction publique. Le contrat de l'agent serait renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L'agent serait rémunéré sur la base de la grille indiciaire des Techniciens Territoriaux (soit entre l'indice plancher brut 389 et l'indice plafond brut 597), percevrait l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement le cas échéant, un régime indemnitaire applicable à la fonction de chargé de mission, groupe 2.3 de la cartographie interne des métiers, et la prime annuelle versée aux personnels de la Ville de Pornichet. Afin d'effectuer ce recrutement à effectif constant, un poste de puériculteur est supprimé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 ⇒ Vu le Code général de la fonction publique,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 6 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, par 25 votes pour et 3 abstentions (Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA et Madame ROBERT),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,  
 Dominique LE PAPE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## VILLE DE PORNICHE

## TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	1	0	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Attaché hors classe		2	2	0	
	Attaché principal		3	2	1	
	Attaché territorial - contractuel CDI		2	2	0	
	Attaché territorial		5	5	0	
	Attaché territorial - contractuel CDD		1	1	0	
	Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	0	
	Rédacteur principal 2ème classe		2	2	0	
	Rédacteur		7	7	0	
	Rédacteur - contractuel CDD		1	1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	14	13	1	-2
	Adjoint administratif principal 2ème classe		6	6	0	1
	Adjoint administratif		8	8	0	2
	Adjoint administratif TNC			0	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>57</b>	<b>54</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	
ANIMATION	Animateur principal 1ère classe	B	2	2	0	
	Animateur principal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	5	4	1	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe TNC		2	2	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		4	4	0	
	Adjoint d'animation	2	2	0		
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
CULTURE	Bibliothécaire	A	2	2	0	
	Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0	
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe		2	2	0	
	Adjoint du patrimoine		2	2	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	4	4	0	
	Gardien brigadier		7	7	0	-1
	<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
MEDICO-SOCIALE	Puériculteur	A	1	0	1	-1
	Infirmier en soin généraux classe normale TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup.	B	9	9	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup. TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe normale		4	4	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0	
	Assistant socio-éducatif CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exc. (01/01/24)		2	2	0	-1
	Educateur de jeunes enfants		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants TNC		1	1	0	
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	C	5	5	0	
	A.T.S.E.M principal de 2ème classe		1	1	0	
Agent social principal 1ère classe		1	1	0		
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe		1	1	0	
	Ingénieur principal		1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		2	2	0	
	Technicien principal 1ère classe	B	4	4	0	
	Technicien territorial		4	4	0	1
	Technicien territorial CDD					1
	Agent de maîtrise principal	C	5	5	0	
	Agent de maîtrise		13	11	2	-1
	Adjoint technique principal 1ère classe (01/01/24)		27	27	0	-1
	Adjoint technique principal 1ère classe TNC		1	1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe		13	14		
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		4	3	1	-1
	Adjoint technique		24	22	2	1
	Adjoint technique TNC		4	4	0	
<b>TOTAL</b>		<b>104</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>229</b>	<b>220</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	

V. Adjoint technique rattaché à la  
 délibération du Conseil Municipal  
 du 13 DEC. 2023

Le Maire  
 Jean-Claude PELLETEUR



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DELIB_23_12_19</b>
Objet :	<b>19. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20231213-DELIB_23_12_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20231213-DELIB_23_12_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 19_Tableau des effectifs.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231213-DELIB_23_12_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	158.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 19. Annexe DCM 19.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231213-DELIB_23_12_19-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	134.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à	

10h54min49s

Transmis au MI

Acquittement reçu

19 décembre 2023 à  
10h54min52s

Reçu par le MI le 2023-12-19